



Canada Energy
Regulator

Régie de l'énergie
du Canada

Annual Report on the *Privacy Act* 2020-2021 / Rapport annuel concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels* 2020-2021



Canada 

ISSN 2563-3104

Key title: Annual report on the *Privacy Act* 2020-2021 (Canada Energy Regulator)
[Bilingual document].

Variant title: Rapport annuel concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels* 2020-2021

© Her Majesty the Queen in Right of Canada 2021 as represented by the Canada Energy Regulator

GoC Cat. NE2-26/2-PDF

This report is published in both official languages. This publication is available upon request in multiple formats.

For further information, please contact :
Canada Energy Regulator
517 Tenth Avenue S.W.
Calgary, Alberta T2R 0A8
Fax: 403-292-5503
Phone: 403-292-4800
1-800-899-1265
Internet: <http://www.cer-rec.gc.ca>

Printed in Canada

ISSN 2563-3104

Titre-clé : Rapport annuel 2020-2021 concernant la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (Régie de l'énergie du Canada)

[Document bilingue]

Variante du titre : Annual report on the *Privacy Act* 2020-2021

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2021 représentée par la Régie de l'énergie du Canada

GC, cat. NE2-26/2-PDF

Le rapport est publié dans les deux langues officielles, sur supports multiples. Il est possible d'en obtenir un exemplaire sur demande.

Renseignements :
Régie de l'énergie du Canada
517, Dixième Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2R 0A8
Télécopieur : 403-292-5503
Téléphone : 403-292-4800
1-800-899-1265
Site Web : <http://www.cer-rec.gc.ca>

Imprimé au Canada

Annual Report on the *Privacy Act* 2020-2021

ABOUT THE CANADA ENERGY REGULATOR

The Canada Energy Regulator is an independent federal regulator of several parts of Canada's energy industry. It regulates pipelines, energy development and trade on behalf of Canadians in a way that protects the public and the environment while supporting efficient markets. The Minister of Natural Resources is responsible for this organization.

The Canada Energy Regulator (CER) was established by Parliament to regulate pipelines, energy development and trade in the Canadian public interest. Before making a decision or recommendation, we factor in economic, environmental and social considerations. By considering all the evidence with these things in mind, we are able to make decisions and recommendations that represent the ever-changing interests and concerns of Canadians. This is key to achieving our vision of being active and effective in Canada's pursuit of a sustainable energy future. We also regulate for the complete life cycle of a pipeline or power line project. The public expects us to hold the companies we regulate accountable for the safe operation of CER-regulated energy infrastructure.

For more information about the CER please visit our website at: www.cer-rec.gc.ca.

Rapport annuel concernant *la Loi sur la protection des renseignements personnels* 2020-2021

À PROPOS DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU CANADA

La Régie de l'énergie du Canada est un organisme fédéral indépendant qui réglemente plusieurs aspects du secteur énergétique au Canada. La Régie assure la réglementation des pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie au nom de la population canadienne, de manière à protéger le public et l'environnement tout en favorisant l'efficacité des marchés énergétiques. L'organisation relève du ministre des Ressources naturelles.

La Régie de l'énergie du Canada a été créée par le Parlement pour réglementer, dans l'intérêt public canadien, les pipelines, la mise en valeur des ressources énergétiques et le commerce de l'énergie. Avant de rendre une décision ou de faire une recommandation, la Régie tient compte de considérations d'ordre économique, environnemental et social. En examinant toute la preuve versée au dossier sous ces trois optiques, la Régie est en mesure de rendre des décisions et de faire des recommandations qui correspondent aux intérêts et aux préoccupations en évolution constante des Canadiens et Canadiennes. Cela est essentiel à la réalisation de sa vision, qui consiste à participer de façon active et efficace à la poursuite d'un avenir énergétique durable au Canada. En outre, la réglementation de la Régie couvre le cycle de vie complet d'un projet. La population canadienne attend de la Régie qu'elle oblige les sociétés soumises à sa réglementation à rendre des comptes en ce qui a trait à l'exploitation sécuritaire des infrastructures énergétiques de son ressort.

Pour un complément d'information sur la Régie, consultez son site Web à l'adresse www.cer-rec.gc.ca

THE PRIVACY ACT

The Privacy Act (the Act) gives individuals the right of access to information about themselves held by the federal government, with certain specific and limited exceptions. The Act protects an individual's privacy by setting out provisions related to the collection, retention, use and disclosure of personal information.

In accordance with section 72 of the Act, the head of every federal institution is required to submit an Annual Report to Parliament on the administration of the Act following the close of each fiscal year. The Annual Reports are then tabled in Parliament pursuant to section 72 of the Act. This report describes how the Canada Energy Regulator (CER) fulfilled its privacy responsibilities during the fiscal year 2020-21.

Organizational Structure

Privacy requests at the CER are processed by the ATIP Office, which reports to the Vice President (VP), Data and Information Management, as the ATIP Coordinator.

Privacy requests are received primarily through two channels; through the mail or the ATIP Online Request Service (AORS), which was established in late 2018. Requests received through the mail are logged into the CER's records management system by the Data & Information Management department and then forwarded to the ATIP Office.

LOI SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

La Loi sur la protection des renseignements personnels (la Loi) accorde aux personnes un droit d'accès aux renseignements détenus par le gouvernement fédéral à leur sujet, avec certaines exceptions particulières et limitées. La *Loi* protège les renseignements personnels par des dispositions qui s'appliquent à la collecte à la conservation, à l'utilisation et à la divulgation de ces derniers.

Conformément à l'article 72, le responsable de chaque institution fédérale est tenue de présenter au Parlement un rapport annuel sur l'administration de la *Loi sur la protection des renseignements personnels* après la clôture de chaque exercice. Les rapports annuels sont déposés devant le Parlement conformément à l'article 72 de cette même loi. Le présent rapport décrit comment La Régie de l'énergie du Canada a assumé ses responsabilités en matière de protection des renseignements personnels durant l'exercice 2020-2021.

Structure organisationnelle

Les demandes de communication de renseignements personnels présentées à la Régie sont traitées par le bureau de l'AIPRP, qui relève du vice-président de la gestion des données et de l'information, agissant à titre de coordonnateur.

Les demandes de communication de renseignements personnels sont reçus principalement par la poste et par le service de demande d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels (AIPRP) en ligne, mis sur pied vers la fin de 2018. Les demandes qui arrivent par la poste sont enregistrées dans le système de gestion des dossiers de la Régie par la section responsable au sein de l'équipe de la gestion de l'information et de l'architecture, puis elles sont acheminées au bureau de l'AIPRP.

As of the end of 2020-21, the CER has 4 full-time employees, who allocated a portion of their time to activities related to the Act. This includes the Group Leader ATIP, two ATIP Officers, and one ATIP Coordinator.

Delegation Order

The CER Act designates the CER CEO with the authority to exercise the powers, duties and functions of the Act. The CEO has historically delegated this authority.

The ATIP Office reports to the VP, Data and Information Management and the delegation authority has been permanently delegated.

This year, the new CEO reviewed the delegation order to ensure internal organizational alignment, appropriate oversight and operational efficiency. Under the current order, there are three Vice President positions that have been delegated full authority under the Act. They are: the VP, Data and Information Management (primary ATIP Coordinator), the VP, Regulatory Strategy and Coordination and the VP, Performance and Results (alternate ATIP Coordinators). From an operational standpoint, granting this authority to three individuals ensures that files can be reviewed and signed-off without undue delay.

See annex B for a copy of the delegation order.

À la fin de 2020-2021, quatre employés à plein temps de la Régie consacrent une partie de leur temps à des activités reliées à la *Loi*. Cela comprend un Chef de groupe AIPRP, deux agents d'AIPRP ainsi qu'un coordonnateur à l'AIPRP.

Ordonnance de délégation de pouvoirs

Le gouverneur en conseil a désigné le président et premier dirigeant de la Régie pour exercer les pouvoirs, s'acquitter des devoirs et remplir les fonctions, qui sont prévus dans la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Toutefois, ces pouvoirs ont de tout temps été délégués par le président et premier dirigeant.

Le bureau de l'AIPRP relève du vice-président de la gestion des données et de l'information. Les pouvoirs ont été délégués de façon permanente au vice-président de la gestion des données et de l'information.

Cette année, la nouvelle présidente-directrice générale a passé en revue l'ordonnance de délégation afin d'assurer l'harmonisation organisationnelle interne, une surveillance appropriée et l'efficacité opérationnelle. Selon l'ordonnance actuelle, les pouvoirs ont été pleinement délégués à trois vice-présidents en vertu de la *Loi*. Il s'agit du vice-président de la gestion des données et de l'information (premier coordonnateur de l'AIPRP), du vice-président de la stratégie de réglementation et de la coordination et du vice-président du rendement et des résultats (coordonnateurs auxiliaires de l'AIPRP). D'un point de vue opérationnel, la délégation de ces pouvoirs à trois personnes assure le traitement et la conclusion des dossiers sans retard indu.

Pour obtenir plus de renseignements statistiques, consultez l'annexe B.

Performance 2020-2021

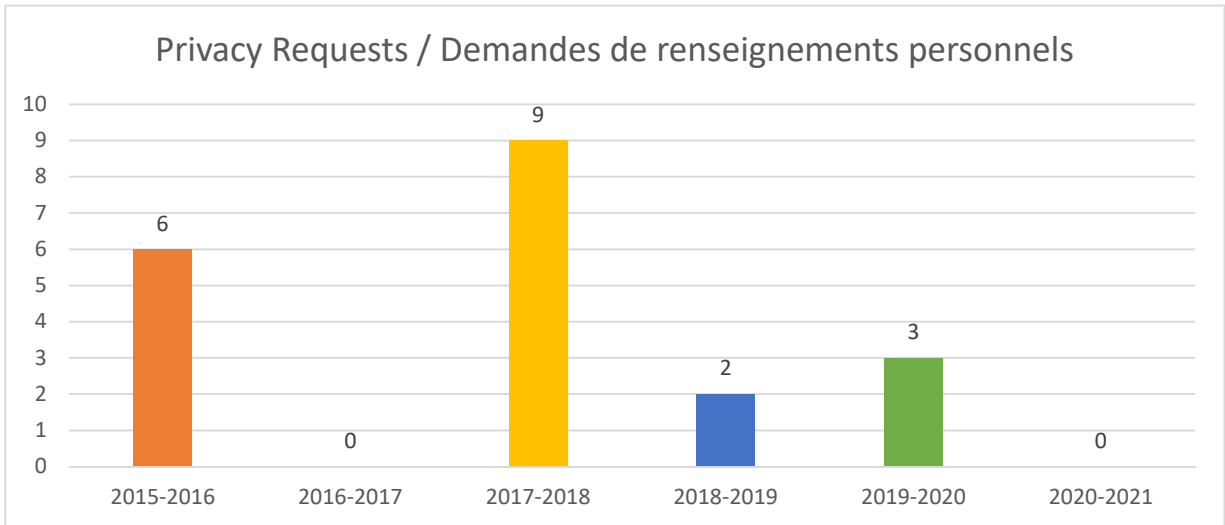
In 2020-21, the CER received no new requests under the Act and carried forward four outstanding requests from the previous reporting period.

Of the three closed requests responded to during this period, one request or 33% was responded to within the legislated timeline of 30 days with all material being disclosed. The second request was completed within 180 days and the third took more than 365 days and in both cases material was disclosed in part.

Rendement pour 2020-2021

En 2020-2021, la Régie n'a reçu aucune nouvelle demande au titre de la *Loi*, et a reporté quatre demandes de la période précédente.

Sur les trois demandes closes pendant cette période, une seule (33 %) a été traitée dans le délai prescrit de 30 jours, et tous les documents ont été divulgués. La deuxième demande a été traitée dans un délai de 180 jours et la troisième, dans un délai de plus de 365 jours. Dans les deux cas, les documents ont été divulgués en partie.



Over the past three years the CER has received very few privacy requests, however one of those requests contained more than 5,000 pages to be processed, making the workload associated with the Privacy Act substantial for a small organization.

Au cours des trois dernières années, la Régie a reçu très peu de demandes d'accès à l'information, mais l'une d'elles contenait plus de 5 000 pages à traiter, rendant la charge de travail associée à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* considérable pour une petite organisation.

The CER did not receive any consultations from other institutions or organizations.

La Régie n'a reçu aucune demande de consultation d'autres institutions ou organisations.

During 2020-21, the CER Access to Information and Privacy (ATIP) Office incurred \$26,812 in salary costs and \$0 in goods and services costs to administer the Act.

In 2020-21, the CER closed 3 requests. Of the requests closed during the reporting period, records for 33% were fully disclosed and 66% were disclosed in part.

During the COVID-19 pandemic work continued from home with minimal disruption and a slight increase in processing time.

See annex A for further statistical information.

Training and Awareness

Training was a significant area of focus for the CER's ATIP Office this year. The use of screensaver tips was discontinued in favor of more direct outreach training efforts. The COVID work from home environment and introduction of new technologies presented unique privacy concerns. In addition to promoting privacy awareness through in-person online training, the ATIP Office also delivered a number of well-received presentations on obtaining meaningful consent as part of its training program.

Au cours de 2020-2021, le bureau de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels (« AIPRP ») de la Régie a engagé des coûts de 26 812 \$ en salaires, et de 0 \$ en biens et services, pour appliquer la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

En 2020-2021, la Régie a fermé 3 dossiers. Les documents des dossiers fermés Pendant la période visée 33 % des documents des dossiers fermés ont été entièrement divulgués, tandis que 66 % des documents ont été communiqués en partie.

Pendant la pandémie de la COVID-19, le travail s'est poursuivi de la maison; les perturbations ont été minimales et les délais de traitement ont subi une légère augmentation.

Pour obtenir plus de renseignements statistiques, consultez l'annexe A.

Formation et sensibilisation

La formation a occupé considérablement le bureau de l'AIPRP cette année. Le recours aux conseils sur l'économiseur d'écran a été abandonné au profit d'efforts de sensibilisation plus directs. Le travail à la maison et l'adoption de nouvelles technologies en raison de la COVID ont soulevé des préoccupations uniques concernant la protection des renseignements personnels. En plus de promouvoir la sensibilisation à la protection des renseignements personnels par la formation en ligne, le bureau de l'AIPRP a donné des présentations sur l'obtention d'un consentement valable, qui ont été bien accueillies, dans le cadre de son programme de formation.

Training on the *Access to Information Act* and the *Privacy Act* was also offered by the ATIP Office which delivers both specialized training to respond to the needs of officers and clients, and general training to raise employees' awareness of their responsibilities under these Acts. In this regard, the CER reviewed its ATIP training materials (i.e. tasking email, PowerPoint presentation, ATIP Tips Sheet, etc.) towards improving its training and communications with CER leadership and staff.

During 2020-21, the CER continued to require that all CER staff and contractors successfully pass the Access to Information and Privacy Fundamentals – I015 course offered by the Canadian School of Public Service (CSPS). During this reporting period, 42 CER employees and 22 contractors registered for the course with 60 completing it successfully.

The ATIP Office anticipates that increased awareness of the Act amongst employees will improve their ability to collect records, help them better identify information for potential redaction, and enable them to better support the ATIP Office's processing of requests. The ultimate goal being release packages that are responsive to requesters.

Une formation spécialisée relative à la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et à la *Loi sur l'accès à l'information* a en outre été offerte par le bureau de l'AIPRP pour répondre aux besoins des agents et des clients. De plus, une formation générale a été donnée pour sensibiliser davantage les employés à leurs responsabilités à cet égard. Dans cette optique, la Régie a revu sa documentation sur l'AIPRP (courriel d'attribution de tâches, présentation PowerPoint, feuille d'astuces, etc.) afin d'améliorer sa formation et ses communications à l'intention de la direction et du personnel.

En 2020-2021, la Régie a continué de demander à tous ses employés et entrepreneurs de suivre un cours de base sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (I015), offert par l'École de la fonction publique du Canada. Au cours de la période visée par le rapport, 42 employés de la Régie et 22 entrepreneurs se sont inscrits à ce cours, 60 l'ont réussi.

Le bureau de l'AIPRP prévoit que la sensibilisation accrue des employés améliorera leur capacité à recueillir des documents, les aidera à mieux identifier l'information pouvant être caviardée et leur permettra de mieux appuyer le traitement des demandes. En fin de compte, le but est de communiquer des documents qui répondent aux besoins des demandeurs.

Training also focused heavily on employees' obligations under the *Privacy Act* with respect to protection of personal information. This was a considerable focus area for the ATIP Office this year, in light of an uptick in privacy breaches. In this regard, the CER also reviewed its internal privacy breach procedures and practices to ensure CER staff are aware of their obligations in the event of a privacy breach. The CER has adopted TBS' privacy breach management procedures and utilizes the available suite of tools to assist in managing breaches.

The CER's ATIP Officers received training by attending webinars offered by the Treasury Board's Information and Privacy Policy Department. The ATIP Office also participated in this year's Right to Know week.

Policies, Guidelines, Procedures and Initiatives

Documentation and training materials on the CER ATIP program were updated and made available through the corporate intranet, along with links to other materials, such as the Acts, Treasury Board Secretariat policies and guidance documents, and a range of information management and guidance tools.

The CER adopted Treasury Board's privacy breach management guidelines and further integrated this approach into the CER's processes. Recommended improvements have been submitted to adjacent policies such as the Breach Management Policy and Policy on Email Management.

La formation a aussi beaucoup porté sur les obligations des employés qui sont prévues par la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Cet aspect a occupé considérablement le bureau de l'AIPRP cette année, compte tenu de la légère augmentation des atteintes à la vie privée. La Régie a aussi revu ses méthodes et pratiques internes pour s'assurer que le personnel connaît bien ses obligations en cas d'atteinte à la vie privée. La Régie a adopté la méthode de gestion des atteintes à la vie privée du Secrétariat du Conseil du Trésor, et il utilise les outils disponibles pour ce faire.

Les agents de l'AIPRP à la Régie ont assisté à des webinaires offerts par la Division de la politique de l'information et de la protection des renseignements personnels du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. De plus, le bureau de l'AIPRP a participé cette année à la Semaine canadienne du droit à l'information.

Politiques, lignes directrices, procédures et initiatives

La documentation et le matériel de formation sur le programme de l'AIPRP à la Régie ont été mis à jour et accessibles à partir du site intranet, qui renferme aussi des liens menant aux lois, politiques et lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor, ainsi qu'à tout un éventail d'outils d'orientation et de gestion de l'information.

La Régie a adopté les lignes directrices sur les atteintes à la vie privée du Conseil du Trésor et a intégré cette démarche à ses processus. Les améliorations recommandées ont été apportées aux politiques pertinentes, comme la Politique sur la gestion des atteintes à la vie privée et la Politique sur la gestion des courriels.

The CER continued to examine its ATIP procedures in an effort to enable continuous improvement and to identify opportunities for efficiencies in processing access to information and privacy requests.

Summary of Key Issues and Actions Taken on Complaints

During 2020–21, there were no new complaints registered with the Office of the Privacy Commissioner. As always, the CER will continue to work closely with the Office of the Privacy Commissioner to resolve complaints in a timely and efficient manner.

No appeals were made to the Federal Court of Canada during 2020–21.

Monitoring Compliance

The CER achieved a compliance rating of 33% for completed privacy requests closed within the legislated timeframe in 2020-21. The CER processed a total of 6983 pages and disclosed 4036 pages to requesters.

With regards to the timeliness of processing privacy requests, the ATIP Office regularly communicates progress updates to the ATIP Coordinator through the ATIP Group Leader. The ATIP Group Leader receives weekly updates from the ATIP Office regarding the status of all active requests, and has access to a central tracker that is updated on a regular basis to establish action items or flag upcoming due dates.

La Régie a poursuivi l'examen de ses modalités en vue d'améliorer ses procédés et identifier les possibilités de réaliser des économies dans le traitement des demandes d'accès à l'information et de communication de renseignements personnels.

Sommaire des enjeux clés et mesures prises à l'égard des plaintes

En 2020-2021, aucune plainte n'a été déposée devant le Commissariat à la protection de la vie privée. La Régie continuera à travailler de près avec le Commissariat à la protection de la vie privée afin de résoudre rapidement et efficacement les plaintes en suspens.

Aucun appel n'a été interjeté à la Cour fédérale du Canada en 2020-2021.

Surveillance de la conformité

En 2020-2021, la Régie a traité, dans les délais impartis par la *Loi*, 33 % des demandes de communication de renseignements personnels qu'elle a reçues. La Régie a examiné 6983 pages au total et en a communiqué 4036 aux demandeurs.

Le bureau de l'AIPRP communique régulièrement les progrès réalisés dans le traitement des demandes au coordonnateur, par l'entremise du chef de groupe. Le chef de groupe de l'AIPRP reçoit un compte rendu hebdomadaire de toutes les demandes actives; il a accès à un système de suivi central qui est mis à jour régulièrement pour établir les points prioritaires ou signaler les dates d'échéance prochaines.

Material Privacy Breaches

There were seven investigations undertaken by the CER's ATIP Office during 2020-21, and five of them were determined to be privacy breaches. Three incidents were emails containing personal information sent to the wrong address, and two were related to information disclosed without proper authorization. Although all instances were reported to the Treasury Board and Office of the Privacy Commissioner, all were determined to be non-material breaches.

In all instances, the ATIP Office applied the Treasury Board's breach management procedures and worked with the relevant Office of Primary Interest and ATIP Coordinator to identify and implement administrative measures to mitigate the potential for future incidents. Overall, these incidents have helped the CER improve its handling and classification of personal information, as well as its information management practices.

Privacy Impact Assessments

During the 2020-21 reporting period, no privacy impact assessments were completed.

The CER posts summaries of completed privacy impact assessments on its external website and forwards copies of completed assessment reports to the Office of the Privacy Commissioner.

Public Interest Disclosures

The CER did not disclose any personal information under paragraphs 8(2)(e) or (m) of the *Privacy Act*.

Atteintes substantielles à la vie privée

Au cours de l'exercice 2020-2021, le bureau de l'AIPRP de la Régie a mené sept enquêtes, dont cinq ont révélé des atteintes à la vie privée. Trois incidents avaient trait à des courriels contenant des renseignements personnels envoyés à la mauvaise adresse, et deux incidents avaient trait à des renseignements divulgués sans autorisation appropriée. Bien que tous les cas aient été signalés au Conseil du Trésor et au Commissariat à la protection de la vie privée, il a été déterminé qu'il s'agissait d'atteintes mineures.

Dans tous les cas, le bureau de l'AIPRP a appliqué le processus de gestion des atteintes à la vie privée du Conseil du Trésor. Il a en outre travaillé avec le bureau de première responsabilité et le coordonnateur de l'AIPRP pour mettre en œuvre des mesures administratives visant à atténuer le risque que d'autres incidents se produisent. Dans l'ensemble, ces incidents ont aidé la Régie à améliorer la manipulation et la classification des renseignements personnels, de même que ses pratiques de gestion de l'information.

Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Pendant l'exercice 2020-2021, aucune évaluation des facteurs relatifs à la vie privée n'a été effectuée.

La Régie affiche des résumés des évaluations des facteurs relatifs à la vie privée sur son site Web externe et envoie des copies de ses rapports d'évaluation au Commissariat à la protection de la vie privée.

Divulgations dans l'intérêt public

Aucun renseignement personnel n'a été communiqué en application de l'alinéa 8(2)e de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.

Annex A

Statistical Information

Annexe A

Renseignements statistiques



Statistical Report on the Privacy Act

Name of institution: Canada Energy Regulator
Reporting period: 4/1/2020 to 3/31/2021

Section 1: Requests Under the Privacy Act

1.1 Number of requests

	Number of Requests
Received during reporting period	0
Outstanding from previous reporting period	4
Total	4
Closed during reporting period	3
Carried over to next reporting period	1

Section 2: Requests Closed During the Reporting Period

2.1 Disposition and completion time

Disposition of Requests	Completion Time							Total
	1 to 15 Days	16 to 30 Days	31 to 60 Days	61 to 120 Days	121 to 180 Days	181 to 365 Days	More Than 365 Days	
All disclosed	0	1	0	0	0	0	0	1
Disclosed in part	0	0	0	0	1	0	1	2
All exempted	0	0	0	0	0	0	0	0
All excluded	0	0	0	0	0	0	0	0
No records exist	0	0	0	0	0	0	0	0
Request abandoned	0	0	0	0	0	0	0	0
Neither confirmed nor denied	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	0	1	0	1	3

2.2 Exemptions

Section	Number of Requests	Section	Number of Requests	Section	Number of Requests
18(2)	0	22(1)(a)(i)	0	23(a)	0
19(1)(a)	0	22(1)(a)(ii)	0	23(b)	0
19(1)(b)	0	22(1)(a)(iii)	0	24(a)	0
19(1)(c)	0	22(1)(b)	0	24(b)	0
19(1)(d)	0	22(1)(c)	0	25	0
19(1)(e)	0	22(2)	0	26	2
19(1)(f)	0	22.1	0	27	1
20	0	22.2	0	27.1	0
21	0	22.3	0	28	0
		22.4	0		

2.3 Exclusions

Section	Number of Requests	Section	Number of Requests	Section	Number of Requests
69(1)(a)	0	70(1)	0	70(1)(d)	0
69(1)(b)	0	70(1)(a)	0	70(1)(e)	0
69.1	0	70(1)(b)	0	70(1)(f)	0
		70(1)(c)	0	70.1	0

2.4 Format of information released

Paper	Electronic	Other
2	1	0

2.5 Complexity

2.5.1 Relevant pages processed and disclosed

Number of Pages Processed	Number of Pages Disclosed	Number of Requests
6983	4036	3

2.5.2 Relevant pages processed and disclosed by size of requests

Disposition	Less Than 100 Pages Processed		101-500 Pages Processed		501-1000 Pages Processed		1001-5000 Pages Processed		More Than 5000 Pages Processed	
	Number of Requests	Pages Disclosed	Number of Requests	Pages Disclosed	Number of Requests	Pages Disclosed	Number of Requests	Pages Disclosed	Number of Requests	Pages Disclosed
All disclosed	1	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Disclosed in part	0	0	0	0	0	0	1	365	1	3662
All exempted	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
All excluded	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Request abandoned	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Neither confirmed nor denied	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	9	0	0	0	0	1	365	1	3662

2.5.3 Other complexities

Disposition	Consultation Required	Legal Advice Sought	Interwoven Information	Other	Total
All disclosed	0	0	0	0	0
Disclosed in part	0	1	0	0	1
All exempted	0	0	0	0	0
All excluded	0	0	0	0	0
Request abandoned	0	0	0	0	0
Neither confirmed nor denied	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	0	1

2.6 Closed requests

2.6.1 Number of requests closed within legislated timelines

	Requests closed within legislated timelines
Number of requests closed within legislated timelines	1
Percentage of requests closed within legislated timelines (%)	33.3

2.7 Deemed refusals

2.7.1 Reasons for not meeting legislated timelines

Number of Requests Closed Past the Legislated Timelines	Principal Reason		
	Interference with Operations / Workload	External Consultation	Internal Consultation
2	2	0	0

2.7.2 Requests closed beyond legislated timelines (including any extension taken)

Number of Days Past Legislated Timelines	Number of Requests Past Legislated Timeline Where No Extension Was Taken	Number of Requests Past Legislated Timelines Where an Extension Was Taken	Total
1 to 15 days	0	0	0
16 to 30 days	0	0	0
31 to 60 days	0	0	0
61 to 120 days	0	1	1
121 to 180 days	0	0	0
181 to 365 days	0	0	0
More than 365 days	0	1	1
Total	0	2	2

2.8 Requests for translation

Translation Requests	Accepted	Refused	Total
English to French	0	0	0
French to English	0	0	0
Total	0	0	0

Section 3: Disclosures Under Subsections 8(2) and 8(5)

Paragraph 8(2)(e)	Paragraph 8(2)(m)	Subsection 8(5)	Total
0	0	0	0

Section 4: Requests for Correction of Personal Information and Notations

Disposition for Correction Requests Received	Number
Notations attached	0
Requests for correction accepted	0
Total	0

Section 5: Extensions

5.1 Reasons for extensions and disposition of requests

Number of requests where an extension was taken	15(a)(i) Interference with operations			15 (a)(ii) Consultation			15(b) Translation purposes or conversion
	Further review required to determine exemptions	Large volume of pages	Large volume of requests	Documents are difficult to obtain	Cabinet Confidence Section (Section 70)	External	
2	2	0	0	0	0	0	0

5.2 Length of extensions

Length of Extensions	15(a)(i) Interference with operations				15 (a)(ii) Consultation			15(b) Translation purposes or conversion
	Further review required to determine exemptions	Large volume of pages	Large volume of requests	Documents are difficult to obtain	Cabinet Confidence Section (Section 70)	External	Internal	
1 to 15 days	0	0	0	0	0	0	0	0
16 to 30 days	2	0	0	0	0	0	0	0
31 days or greater								0
Total	2	0	0	0	0	0	0	0

Section 6: Consultations Received From Other Institutions and Organizations

6.1 Consultations received from other Government of Canada institutions and other organizations

Consultations	Other Government of Canada Institutions	Number of Pages to Review	Other Organizations	Number of Pages to Review
Received during the reporting period	0	0	0	0
Outstanding from the previous reporting period	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Closed during the reporting period	0	0	0	0
Carried over to the next reporting period	0	0	0	0

Section 7: Completion Time of Consultations on Cabinet Confidences

7.1 Requests with Legal Services

Number of Days	Fewer Than 100 Pages Processed		101-500 Pages Processed		501-1000 Pages Processed		1001-5000 Pages Processed		More than 5000 Pages Processed	
	Number of Requests	Pages Disclosed	Number of Requests	Pages Disclosed	Number of Requests	Pages Disclosed	Number of Requests	Pages Disclosed	Number of Requests	Pages Disclosed
1 to 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 to 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 to 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 to 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 to 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 to 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
More than 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

7.2 Requests with Privy Council Office

Number of Days	Fewer Than 100 Pages Processed		101-500 Pages Processed		501-1000 Pages Processed		1001-5000 Pages Processed		More than 5000 Pages Processed	
	Number of Requests	Pages Disclosed	Number of Requests	Pages Disclosed	Number of Requests	Pages Disclosed	Number of Requests	Pages Disclosed	Number of Requests	Pages Disclosed
1 to 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 to 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 to 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 to 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 to 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 to 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
More than 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 8: Complaints and Investigations Notices Received

Section 31	Section 33	Section 35	Court action	Total
0	0	0	0	0

Section 9: Privacy Impact Assessments (PIA) and Personal Information Banks (PIB)

9.1 Privacy Impact Assessments

Number of PIA(s) completed	0
----------------------------	---

9.2 Personal Information Banks

Personal Information Banks	Active	Created	Terminated	Modified
	0	0	1	0

Section 10: Material Privacy Breaches

Number of material privacy breaches reported to TBS	0
Number of material privacy breaches reported to OPC	0

Section 11: Resources Related to the Privacy Act

11.1 Costs

Expenditures	Amount
Salaries	\$26,812
Overtime	\$0
Goods and Services	\$0
• Professional services contracts	\$0
• Other	\$0
Total	\$26,812

11.2 Human Resources

Resources	Person Years Dedicated to Privacy Activities
Full-time employees	0.350
Part-time and casual employees	0.000
Regional staff	0.000
Consultants and agency personnel	0.000
Students	0.000
Total	0.350

Note: Enter values to three decimal places.



Supplemental Statistical Report on the *Access to Information Act* and *Privacy Act*

Name of institution: Canada Energy Regulator

Reporting period: 2020-04-01 to 2021-03-31

Section 1: Capacity to Receive Requests

Enter the number of weeks your institution was able to receive ATIP requests through the different channels.

	Number of Weeks
Able to receive requests by mail	52
Able to receive requests by email	52
Able to receive requests through the digital request service	52

Section 2: Capacity to Process Records

2.1 Enter the number of weeks your institution was able to process paper records in different classification levels.

	No Capacity	Partial Capacity	Full Capacity	Total
Unclassified Paper Records	0	0	52	52
Protected B Paper Records	0	0	52	52
Secret and Top Secret Paper Records	0	0	52	52

2.2 Enter the number of weeks your institution was able to process electronic records in different classification levels.

	No Capacity	Partial Capacity	Full Capacity	Total
Unclassified Electronic Records	0	0	52	52
Protected B Electronic Records	0	0	52	52
Secret and Top Secret Electronic Records	0	0	52	52



Rapport statistique sur la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution: Régie de l'énergie du Canada

Période d'établissement de rapport : 4/1/2020 au 3/31/2021

Section 1: Demandes en vertu de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

	Nombre de demandes
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	4
Total	4
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	3
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	1

Section 2: Demandes fermées pendant la période d'établissement de rapport

2.1 Disposition et délai de traitement

Disposition des demandes	Délai de traitement							Total
	1 à 15 jours	16 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 120 jours	121 à 180 jours	181 à 365 jours	Plus de 365 jours	
Communication totale	0	1	0	0	0	0	0	1
Communication partielle	0	0	0	0	1	0	1	2
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0
Aucun document n'existe	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	0	1	0	1	3

2.2 Exceptions

Article	demandes	Article	demandes	Article	demandes
18(2)	0	22(1)a)(i)	0	23a)	0
19(1)a)	0	22(1)a)(ii)	0	23b)	0
19(1)b)	0	22(1)a)(iii)	0	24a)	0
19(1)c)	0	22(1)b)	0	24b)	0
19(1)d)	0	22(1)c)	0	25	0
19(1)e)	0	22(2)	0	26	2
19(1)f)	0	22.1	0	27	1
20	0	22.2	0	27.1	0
21	0	22.3	0	28	0
		22.4	0		

2.3 Exclusions

Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes	Article	Nombre de demandes
69(1)a)	0	70(1)	0	70(1)d)	0
69(1)b)	0	70(1)a)	0	70(1)e)	0
69.1	0	70(1)b)	0	70(1)f)	0
		70(1)c)	0	70.1	0

2.4 Support des documents communiqués

Papier	Électronique	Autres
2	1	0

2.5 Complexité

2.5.1 Pages pertinentes traitées et communiquées

Nombre de pages traitées	Nombre de pages communiquées	Nombre de demandes
6983	4036	3

2.5.2 Pages pertinentes traitées et communiquées en fonction de l'ampleur des demandes

Disposition	Moins de 100 pages traitées		101 à 500 pages traitées		501 à 1 000 pages traitées		1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
Communication totale	1	9	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	0	0	0	0	0	1	365	1	3662
Exception totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	9	0	0	0	0	1	365	1	3662

2.5.3 Autres complexités

Disposition	Consultation requise	Avis juridique	Renseignements entremêlés	Autres	Total
Communication totale	0	0	0	0	0
Communication partielle	0	1	0	0	1
Exception totale	0	0	0	0	0
Exclusion totale	0	0	0	0	0
Demande abandonnée	0	0	0	0	0
Ni confirmée ni infirmée	0	0	0	0	0
Total	0	1	0	0	1

2.6 Demandes fermées

2.6.1 Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi

	Demandes fermées dans les délais prévus par la loi
Nombre de demandes fermées dans les délais prévus par la loi	1
Pourcentage des demandes fermées dans les délais prévus par la loi (%)	33.3

2.7 Présomptions de refus

2.7.1 Motifs du non-respect des délais prévus par la loi

Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi	Motif principal			
	Entrave au fonctionnement /Charge de travail	Consultation externe	Consultation interne	Autres
2	2	0	0	0

2.7.2 Demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi (y compris toute prolongation prise)

Nombre de jours au-delà des délais prévus par la loi	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où aucune prolongation n'a été prise	Nombre de demandes fermées au-delà des délais prévus par la loi où une prolongation a été prise	Total
1 à 15 jours	0	0	0
16 à 30 jours	0	0	0
31 à 60 jours	0	0	0
61 à 120 jours	0	1	1
121 à 180 jours	0	0	0
181 à 365 jours	0	0	0
Plus de 365 jours	0	1	1
Total	0	2	2

2.8 Demandes de traduction

Demandes de traduction	Acceptées	Refusées	Total
De l'anglais au français	0	0	0
Du français à l'anglais	0	0	0
Total	0	0	0

Section 3: Communications en vertu des paragraphes 8(2) et 8(5)

Alinéa 8(2)e)	Alinéa 8(2)m)	Paragraphe 8(5)	Total
0	0	0	0

Section 4: Demandes de correction de renseignements personnels et mentions

Disposition des demandes de correction reçues	Nombre
Mentions annexées	0
Demandes de correction acceptées	0
Total	0

Section 5: Prorogations

5.1 Motifs des prorogations et disposition des demandes

Nombre de demandes pour lesquelles une prorogation a été prise	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a)(ii) Consultation			15b) Traduction ou cas de transfert
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Documents confidentiels du Cabinet (Article 70)	Externe	Interne	
2	2	0	0	0	0	0	0	0

5.2 Durée des prorogations

Durée des prorogations	15a)(i) Entrave au fonctionnement de l'institution				15a)(ii) Consultation			15b) Traduction ou cas de transfert
	Examen approfondi nécessaire pour déterminer les exceptions	Grand nombre de pages	Grand volume de demandes	Les documents sont difficiles à obtenir	Documents confidentiels du Cabinet (Article 70)	Externe	Interne	
1 à 15 jours	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30 jours	2	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 31 jours								0
Total	2	0	0	0	0	0	0	0

Section 6: Demandes de consultation reçues d'autres institutions et organisations

6.1 Demandes de consultation reçues d'autres institutions du gouvernement du Canada et organisations

Consultations	Autres institutions du gouvernement du Canada	Nombre de pages à traiter	Autres organisations	Nombre de pages à traiter
Reçues pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
En suspens à la fin de la période d'établissement de rapport précédente	0	0	0	0
Total	0	0	0	0
Fermées pendant la période d'établissement de rapport	0	0	0	0
Reportées à la prochaine période d'établissement de rapport	0	0	0	0

7.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 8: Avis de plaintes et d'enquêtes reçus

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
0	0	0	0	0

Section 9: Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) et des Fichiers de renseignements personnels (FRP)

9.1 Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Nombre d'ÉFVP terminées	0
-------------------------	---

9.2 Fichiers de renseignements personnels

Fichiers de renseignements personnels	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
	0	0	1	0

Section 10: Atteintes substantielles à la vie privée

Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	0
Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	0

Section 11: Ressources liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels

11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$26,812
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$0
• Contrats de services professionnels	\$0	
• Autres	\$0	
Total		\$26,812

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels
Employés à temps plein	0.350
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.000
Étudiants	0.000
Total	0.350

Remarque : Entrer des valeurs à deux décimales.

7.2 Demandes auprès du Bureau du Conseil privé

Nombre de jours	Moins de 100 pages traitées		De 101 à 500 pages traitées		De 501 à 1 000 pages traitées		De 1 001 à 5 000 pages traitées		Plus de 5 000 pages traitées	
	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées	Nombre de demandes	Pages communiquées
1 à 15	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16 à 30	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
31 à 60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
61 à 120	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
121 à 180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
181 à 365	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plus de 365 jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Section 8: Avis de plaintes et d'enquêtes reçus

Article 31	Article 33	Article 35	Recours judiciaire	Total
0	0	0	0	0

Section 9: Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) et des Fichiers de renseignements personnels (FRP)

9.1 Évaluations des facteurs relatifs à la vie privée

Nombre d'ÉFVP terminées	0
-------------------------	---

9.2 Fichiers de renseignements personnels

Fichiers de renseignements personnels	Actifs	Créés	Supprimés	Modifiés
	0	0	1	0

Section 10: Atteintes substantielles à la vie privée

Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au SCT	0
Nombre d'atteintes substantielles à la vie privée signalées au CPVP	0

Section 11: Ressources liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels

11.1 Coûts

Dépenses		Montant
Salaires		\$26,812
Heures supplémentaires		\$0
Biens et services		\$0
• Contrats de services professionnels	\$0	
• Autres	\$0	
Total		\$26,812

11.2 Ressources humaines

Ressources	Années-personnes consacrées aux activités liées à la protection des renseignements personnels
Employés à temps plein	0.350
Employés à temps partiel et occasionnels	0.000
Employés régionaux	0.000
Experts-conseils et personnel d'agence	0.000
Étudiants	0.000
Total	0.350

Remarque : Entrer des valeurs à deux décimales.



Rapport statistique supplémentaire sur la *Loi sur l'accès à l'information* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*

Nom de l'institution : Régie de l'énergie du Canada

Période d'établissement 2020-04-01 to 2021-03-31

Section 1 : Capacité de recevoir des demandes d'AIPRP

Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu recevoir des demandes d'AIPRP par les différents canaux.

	Nombre de semaines
En mesure de recevoir des demandes par la poste	52
En mesure de recevoir des demandes par courriel	52
En mesure de recevoir des demandes en moyen d'un service de demande numérique	52

Section 2 : Capacité de traiter les dossiers

2.1 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents papier dans différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents papiers non classifiés	0	0	52	52
Documents papiers Protégé B	0	0	52	52
Documents papiers Secret et Très secret	0	0	52	52

2.2 Indiquez le nombre de semaines pendant lesquelles votre institution a pu traiter des documents électroniques dans différents niveaux de classification.

	Ne peut pas traiter	Peut traiter en partie	Peut traiter en totalité	Total
Documents électroniques non classifiés	0	0	52	52
Documents électroniques Protégé B	0	0	52	52
Documents électroniques Secret et Très secret	0	0	52	52

Annex B

Delegation Order

Annexe B

Ordonnance de delegation de pouvoirs



Canada Energy
Regulator

Régie de l'énergie
du Canada

Suite 210
517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta
T2R 0A8

517, Dixième Avenue S.-O.
bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

Delegation of Authority pursuant to the Access to Information Act and the Privacy Act

I, the Chief Executive Officer of the Canada Energy Regulator, pursuant to section 73 of the *Access to Information Act*¹ and section 73 of the *Privacy Act*², hereby designate the persons holding the positions set out in the Delegation of Authority Schedule attached hereto, or the persons occupying on an acting basis those positions, to exercise the powers, duties and functions of the Chief Executive Officer of the Canada Energy Regulator under the provisions of the Acts and related regulations set out in the schedule opposite each position. This designation supersedes all previous delegation orders.

Dated at the City of Calgary, in the Province of Alberta, this 28th day of August 2019.

C. Peter Watson, P. Eng., FCAE
Chief Executive Officer

¹ RSC 1985, c A-1

² RSC 1985, c P-21

Delegation of Authority Schedule

Position	<i>Access to Information Act</i> and Regulations	<i>Privacy Act</i> and Regulations
Vice-President, Data & Information Management	Full authority	Full authority
Director, Open Government	Full authority	Full authority
Vice-President, Energy Adjudication	Full authority	Full authority



Canada Energy
Regulator

Régie de l'énergie
du Canada

Suite 210
517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta
T2R 0A8

517, Dixième Avenue S.-O.
bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

**Délégation des pouvoirs en vertu de
la *Loi sur l'accès à l'information* et de
la *Loi sur la protection des renseignements personnels***

En ma qualité de chef de la Direction de la réglementation de l'énergie du Canada, en vertu de l'article 73 de la *Loi sur l'accès à l'information*¹ et de l'article 73 de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*², je délègue par la présente aux titulaires des postes énoncés à l'annexe de délégation de pouvoirs ci-jointe ou aux personnes occupant lesdits postes à titre intérimaire, les attributions dont je suis investi, à titre de chef de la Direction de la réglementation de l'énergie du Canada, aux termes des dispositions des lois et des règlements connexes mentionnés en regard de chaque poste. Le présent document remplace toute ordonnance de délégation de pouvoirs antérieure.

Fait à Calgary, en Alberta, le 28 août 2019.

C. Peter Watson, P. Eng., FACG
Chef de la Direction

¹ L.R.C. (1985), ch. A-1

² L.R.C. (1985), ch. P-21

Annexe de délégation de pouvoirs

Poste	Loi sur l'accès à l'information et règlements	Loi sur la protection des renseignements personnels et règlements
Vice-président, gestion des données et de l'information	Autorité absolue	Autorité absolue
Directeur, gouvernement ouvert	Autorité absolue	Autorité absolue
Vice-président, processus décisionnel	Autorité absolue	Autorité absolue



Canada Energy
Regulator

Régie de l'énergie
du Canada

Office of the Chief
Executive Officer

Bureau de la présidente-
directrice générale

Suite 210
517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta
T2R 0A8

517, Dixième Avenue S.-O.
bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

Delegation of Authority pursuant to the *Access to Information Act* and the *Privacy Act*

I, the Chief Executive Officer of the Canada Energy Regulator, pursuant to section 95(1) of the *Access to Information Act*¹ and section 73(1) of the *Privacy Act*², hereby designate the persons holding the positions set out in the Delegation of Authority Schedule attached hereto, or the persons occupying on an acting basis those positions, to exercise the powers, duties and functions of the Chief Executive Officer of the Canada Energy Regulator under the provisions of the Acts and related regulations set out in the schedule opposite each position. This designation supersedes all previous delegation orders.

Dated at the City of Calgary, in the Province of Alberta, this 16th day of February 2021.

Gitane De Silva
Chief Executive Officer

¹ R.S.C. 1985, c A-1

² R.S.C. 1985, c P-21

Delegation of Authority Schedule

Position	<i>Access to Information Act and Regulations</i>	<i>Privacy Act and Regulations</i>
Vice-President, Data and Information Management	Full authority	Full authority
Vice-President, Regulatory Strategy and Coordination	Full authority	Full authority
Vice-President, Performance and Results	Full authority	Full authority



Canada Energy
Regulator

Régie de l'énergie
du Canada

Office of the Chief
Executive Officer

Bureau de la présidente-
directrice générale

Suite 210
517 Tenth Avenue SW
Calgary, Alberta
T2R 0A8

517, Dixième Avenue S.-O.
bureau 210
Calgary (Alberta)
T2R 0A8

**Délégation des pouvoirs en vertu de
la *Loi sur l'accès à l'information* et de
la *Loi sur la protection des renseignements personnels***

En ma qualité de Présidente – directrice générale de la Régie de l'énergie du Canada, en vertu de l'article 95(1) de la *Loi sur l'accès à l'information*¹ et de l'article 73(1) de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*², je délègue par la présente aux titulaires des postes énoncés à l'annexe de délégation de pouvoirs ci-jointe ou aux personnes occupant les dits postes à titre intérimaire, les attributions dont je suis investie, à titre de Présidente – directrice générale de la Régie de l'énergie du Canada, aux termes des dispositions des lois et des règlements connexes mentionnés en regard de chaque poste. Le présent document remplace toute ordonnance de délégation de pouvoirs antérieure.

Fait à Calgary, en Alberta, le 16 février 2021.

Gitane De Silva
Présidente – directrice générale

¹ L.R.C. (1985), ch. A-1

² L.R.C. (1985), ch. P-21

Annexe de délégation de pouvoirs

Poste	Loi sur l'accès à l'information et règlements	Loi sur la protection des renseignements personnels et règlements
Vice-président, gestion des données et de l'information	Autorité absolue	Autorité absolue
Vice-président, stratégie réglementaire et coordination	Autorité absolue	Autorité absolue
Vice-président du rendement et des résultats	Autorité absolue	Autorité absolue